

PROCÈS-VERBAL

Séance du 15 septembre 2026

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance ce quinzième jour du mois de septembre deux mille vingt-six à dix-sept heures, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents : le maire Steven Blaney et les membres du conseil de la Ville Audrey Bédard, Erik Bilodeau, Olivier Biron, Jean Demers, Anthony Dufour, Benoit Forget-Chiasson, Karine Lavertu, Isabelle Lefebvre, Éric Nadeau, Alain Quirion, Mélanie Sicotte, Anick Tremblay et Anne-Marie Tremblay formant quorum sous la présidence du président du conseil Jean Leblond.

Est absent : le membre du conseil de la Ville Daniel Saindon.

Assistent à la séance : Dominic Deslauriers, directeur général, et Marlyne Turgeon, greffière.

CV3638

Ouverture de la séance

Le président du conseil confirme le quorum et déclare la séance ouverte.

CV3639

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Anthony Dufour
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Erik Bilodeau

D'adopter l'ordre du jour de la séance du 15 septembre 2026.

Adoptée à l'unanimité

CV3640

Mot de bienvenue du président du conseil

Le président du conseil prend la parole.

CV3641

Période d'intervention du maire

Le maire prend la parole.

CV3642

Période de questions pour les personnes présentes

Environ 25 personnes assistent à la séance. Quatre personnes prennent la parole.

Une personne dépose un document relatif à la circulation sur le chemin de la Sarriette (secteur Saint-Jean-Chrysostome).

CV3643

Période de questions transmises électroniquement

Deux questions transmises par le biais du formulaire de questions en ligne sur le site Internet de la Ville ont été lues par la greffière.

Le président du conseil et les personnes qu'il désigne répondent aux questions.

CV3644

Approbation du procès-verbal du conseil de la Ville de la séance du 25 août 2026

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Benoit Forget-Chiasson
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Audrey Bédard

D'approuver le procès-verbal de la séance du conseil de la Ville tenue le 25 août 2026.

Adoptée à l'unanimité

CV3645

Dépôt du procès-verbal du comité exécutif de la séance du 11 août 2026

Le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 11 août 2026 est déposé.

CV3646

Dépôt des listes de virements de fonds pour la période du 1^{er} au 31 mai 2026 et des crédits additionnels pour la même période

Document d'aide à la décision [FIN-2026-040](#)

Les listes de virements de fonds pour la période du 1^{er} au 31 mai 2026 et les listes de crédits additionnels pour la même période, jointes au sommaire décisionnel FIN-2026-040, sont déposées, à titre de reddition de compte et d'information.

CV3647

Dépôt des listes de virements de fonds et des crédits additionnels traités pour la période du 1^{er} juin au 31 juillet 2026

Document d'aide à la décision [FIN-2026-043](#)

Les listes de virements de fonds et des crédits additionnels traités pour la période du 1^{er} juin au 31 juillet 2026, jointes au sommaire décisionnel FIN-2026-043, sont déposées, à titre de reddition de compte et d'information.

CV3648

Dépôt des listes de contrats au 30 juin 2026

Document d'aide à la décision [APGI-APP-2026-090](#)

Les listes de contrats au 30 juin 2026, jointes au sommaire décisionnel APGI-APP-2026-090, sont déposées, à titre de reddition de compte et d'information.

CV3649

Dépôt des listes de contrats au 31 juillet 2026

Document d'aide à la décision [APGI-APP-2026-091](#)

Les listes de contrats au 31 juillet 2026, jointes au sommaire décisionnel APGI-APP-2026-091, sont déposées, à titre de reddition de compte et d'information.

CV3650

Calendrier modifié des réunions pour l'année 2026 de la commission des services à la communauté

Document d'aide à la décision [DG-2026-042](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE3335;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Anick Tremblay
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Alain Quirion

D'approuver le calendrier modifié des réunions pour l'année 2026 de la commission des services à la communauté, joint au sommaire décisionnel DG-2026-042.

Adoptée à l'unanimité

CV3651

Modification de règlements d'emprunt fermés relative à l'annulation du pouvoir d'emprunt

Document d'aide à la décision [FIN-2026-041](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE3339;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Éric Nadeau
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Anick Tremblay

De modifier les règlements d'emprunt, compte tenu, le cas échéant, des appropriations du fonds général et des subventions reçues, par le remplacement des montants de la dépense et de l'emprunt par ceux énumérés au sommaire décisionnel FIN-2026-041, ainsi que de demander au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation d'annuler les soldes résiduels de chacun de ces règlements dans ses registres, tels qu'ils sont précisés à ce sommaire décisionnel.

Adoptée à l'unanimité

CV3652

Modification de la résolution CV-2019-04-74 « Renflouement de certaines réserves financières »

Document d'aide à la décision [FIN-2026-045](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE3343;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Anick Tremblay
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Benoit Forget-Chiasson

De modifier la résolution CV-2019-04-74 « Renflouement de certaines réserves financières », par le remplacement, au quatrième paragraphe de l'alinéa, des mots « réserve financière pour les dépenses des opérations de déneigement d'un montant de 5 000 000 \$; » par les mots « réserve financière pour les dépenses des opérations de déneigement d'un montant de 4 000 000 \$; ».

Adoptée à l'unanimité

CV3653

Renflouement de la réserve financière pour le financement de dépenses relatives à la réalisation de projets reliés au mandat du comité des services de proximité

Document d'aide à la décision [FIN-2026-048](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE3344;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Jean Demers

De renflouer la réserve financière pour le financement de dépenses relatives à la réalisation de projets reliés au mandat du comité des services de proximité

d'un montant de 830 500 \$, et ce, à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité

CV3654

Affectation de l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté au remboursement par anticipation des refinancements lors de l'émission d'obligations de novembre 2026

Document d'aide à la décision [FIN-2026-049](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE3345;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Alain Quirion
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Anick Tremblay

D'affecter un montant de 1 000 000 \$ provenant de l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté au remboursement par anticipation des règlements d'emprunts, indiqués au sommaire décisionnel FIN-2026-049, lors des refinancements de l'émission d'obligations de novembre 2026.

Adoptée à l'unanimité

CV3655

Demande d'aide financière dans le cadre du troisième appel de programmation du volet 2 du programme *Accélérer la transition climatique locale*, engagement et désignation d'une représentante de la Ville

Document d'aide à la décision [ENV-2026-017](#)

ATTENDU QUE la Ville a pris connaissance du guide du programme *Accélérer la transition climatique locale, planification et mise en œuvre de projets issus des plans climat* ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE3349;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Lefebvre
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Audrey Bédard

D'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière, au plus tard le 2 octobre 2026, auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, des projets joints au sommaire décisionnel ENV-2026-017, à l'appel de programmations du volet 2 du programme *Accélérer la transition climatique locale, planification et mise en œuvre de projets issus des plans climat*.

D'attester que tous les projets de la programmation déposés en soutien à la demande respectent les critères d'admissibilité du programme, notamment, et non limitativement, qu'ils sont issus d'un plan climat partiel ou complet approuvé par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

De s'engager à respecter toutes les conditions et modalités du programme qui sont applicables à la Ville ou aux projets de la programmation.

De s'engager, si une aide financière est obtenue, à ce que la Ville paie tous les coûts non admissibles associés à ses projets, y compris tout dépassement de coûts, la part des coûts admissibles qui ne sont pas subventionnés et qui lui incombent ainsi que les coûts d'exploitation continue et d'entretien d'infrastructures ou d'aménagements subventionnés.

D'autoriser la Directrice de l'environnement, sa remplaçante ou son remplaçant à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

D'autoriser la transmission au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation d'une copie certifiée de la présente résolution et de la liste des projets autorisés par la Ville.

Adoptée à l'unanimité

CV3656

Demande d'aide financière au *Programme de financement d'infrastructure en eau pour la réalisation d'habitation* (FIERH), approbation des conditions d'octroi de l'aide financière relative à l'augmentation de la capacité de la conduite de refoulement du poste de pompage SN-G (secteur Saint-Nicolas) et désignation d'un représentant de la Ville

Document d'aide à la décision [GEN-GAPP-2026-006](#)

ATTENDU QUE la Ville a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités du programme de financement d'infrastructures en eau pour la réalisation d'habitations* (FIERH);

ATTENDU QUE la Ville s'est renseignée, au besoin, auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et elle comprend les modalités du programme qui s'appliquent à elle;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE3350;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Anthony Dufour

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Jean Demers

De présenter une demande d'aide financière au *Programme de financement d'infrastructure en eau pour la réalisation d'habitation* (FIERH) par le biais du service en ligne du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

D'entériner et de décréter que :

- la Ville s'engage à respecter les modalités du *Guide relatif aux modalités du programme de financement d'infrastructures en eau pour la réalisation d'habitations* (FIERH) qui s'appliquent à elle;
- la Ville est autorisée à déposer cette demande d'aide financière pour le projet (20307) relatif à l'augmentation de la capacité de la conduite

de refoulement du poste de pompage SN-G (secteur Saint-Nicolas);

- la Ville assumera tous les coûts non admissibles associés à son projet, incluant tout dépassement de coûts;
- la Ville paiera sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus, le cas échéant.

De désigner le Directeur du génie à titre de représentant de la Ville à l'égard de cette demande d'aide financière et de l'autoriser en conséquence à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV3657

Demande d'aide financière programme au *Programme de financement d'infrastructure en eau pour la réalisation d'habitation* (FIERH), approbation des conditions d'octroi de l'aide financière relative à l'augmentation de la capacité des postes de pompage du secteur Saint-Romuald et désignation d'un représentant de la Ville

Document d'aide à la décision [GEN-GAPP-2026-007](#)

ATTENDU QUE la Ville a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités du programme de financement d'infrastructures en eau pour la réalisation d'habitations* (FIERH);

ATTENDU QUE la Ville s'est renseignée, au besoin, auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et elle comprend les modalités du programme qui s'appliquent à elle;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE3351;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Jean Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Anthony Dufour

De présenter une demande d'aide financière au *Programme de financement d'infrastructure en eau pour la réalisation d'habitation* (FIERH) par le biais du service en ligne du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

D'entériner et de décréter que :

- la Ville s'engage à respecter les modalités du *Guide relatif aux modalités du programme de financement d'infrastructures en eau pour la réalisation d'habitations* (FIERH) qui s'appliquent à elle;
- la Ville est autorisée à déposer cette demande d'aide financière pour le projet (20785) relatif à l'augmentation de la capacité des postes de pompage du secteur Saint-Romuald;
- la Ville assumera tous les coûts non admissibles associés à son projet, incluant tout dépassement de coûts;
- la Ville paiera sa part des coûts admissibles et des coûts

d'exploitation continus, le cas échéant.

De désigner le Directeur du génie à titre de représentant de la Ville à l'égard de cette demande d'aide financière et de l'autoriser en conséquence à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV3658

Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la Capitale-Nationale et de Lévis 2027-2029 à intervenir avec le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et autres partenaires, désignation d'un représentant de la Ville et confirmation d'une contribution financière

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2026-085](#)

ATTENDU QUE les partenaires de la région souhaitent poursuivre leur partenariat par la conclusion d'une nouvelle entente pour la période 2027-2029;

ATTENDU QUE cette entente constitue le principal mécanisme de mise en œuvre de la *Stratégie de développement des activités agricoles et agroalimentaires 2026-2034*;

ATTENDU QUE la mise en œuvre des ententes précédentes a permis de soutenir concrètement les initiatives du milieu agricole et de favoriser le développement harmonieux des activités agricoles sur le territoire de la Ville;

ATTENDU QUE la Communauté métropolitaine de Québec agit comme gestionnaire de l'entente précédente et que le suivi administratif des démarches en vue de la poursuite de ce partenariat lui a été confié par le comité directeur de l'entente pour la nouvelle entente ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE3353;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Alain Quirion

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Éric Nadeau

De conclure l'entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la Capitale-Nationale et de la Ville pour les années 2027 à 2029 à intervenir avec le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et autres partenaires, jointe au sommaire décisionnel URBA-SAT-2026-085, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

De nommer le membre du conseil de la Ville Olivier Biron, à titre de représentant de la Ville et membre du comité directeur de cette entente, et le maire, Steven Blaney, à titre de remplaçant à ce comité.

De confirmer la contribution financière de la Ville à cette entente selon les montants et modalités indiqués dans le tableau joint au sommaire décisionnel URBA-SAT-2026-085, et ce, conditionnellement à la signature de l'entente par l'ensemble des parties.

Adoptée à l'unanimité

CV3659

Avis à la Société d'habitation du Québec de l'intention de la Ville relative à l'adoption, par règlement, d'un programme complémentaire au *Programme d'habitation abordable Québec* et au *Programme visant à stimuler le développement et la concertation d'initiatives publiques et privées en matière d'habitation*

Document d'aide à la décision [URBA-CUMB-2026-022](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE3381;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Benoit Forget-Chiasson
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Alain Quirion

D'aviser la Société d'habitation du Québec de l'intention de la Ville d'adopter, par règlement, un programme complémentaire au Programme d'habitation abordable Québec et au *Programme visant à stimuler le développement et la concertation d'initiatives publiques et privées en matière d'habitation*.

Adoptée à l'unanimité

CV3660

Régularisation du titre de propriété de la rue Olivar-Asselin (lot 2 220 174 du cadastre du Québec, secteur Lévis)

Document d'aide à la décision [APGI-GI-2026-045](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE3357;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Jean Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Alain Quirion

D'identifier l'assiette d'une partie de la rue Olivar-Asselin (secteur Lévis), correspondant au lot 2 220 174 du cadastre du Québec, illustrée sur les plans joints au sommaire décisionnel APGI-GI-2026-045, et d'autoriser la greffière à publier les avis requis par le premier alinéa de l'article 72 de la *Loi sur les compétences municipales* et en temps utile, à publier au Registre foncier la déclaration prévue au quatrième alinéa de cet article, et ce, afin de régulariser le titre de propriété de la Ville sur cette rue.

Adoptée à l'unanimité

CV3661

Régularisation du titre de propriété de la rue des Voltigeurs (lot 2 220 549 du cadastre du Québec, secteur Lévis)

Document d'aide à la décision [APGI-GI-2026-046](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE3358;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Erik Bilodeau
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Benoit Forget-Chiasson

D'identifier une partie de l'assiette de la rue des Voltigeurs (secteur Lévis), correspondant au lot 2 220 549 du cadastre du Québec, illustrée sur les plans joints au sommaire décisionnel APGI-GI-2026-046, et d'autoriser la greffière à publier les avis requis par le premier alinéa de l'article 72 de la *Loi sur les compétences municipales* et, en temps utile, à publier au Registre foncier la déclaration prévue au quatrième alinéa de cet article, et ce, afin de régulariser le titre de propriété de la Ville sur cette voie.

Adoptée à l'unanimité

CV3662

Autorisation concernant la signature d'une transaction et quittance relative au lot 2 218 734 du cadastre du Québec

Document d'aide à la décision [DAJG-2026-017](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE3362;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Alain Quirion
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Erik Bilodeau

D'autoriser les procureures et procureurs mandatés et le Directeur des affaires juridiques et du greffe à signer la transaction et la quittance relative au lot 2 218 734 du cadastre du Québec, jointe au sommaire décisionnel DAJG-2026-017, ainsi que tous les documents utiles ou nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV3663

Prononcé de la décision relative à la demande de démolition de l'immeuble situé au 103, rue Napoléon (lot 2 432 150 du cadastre du Québec, secteur Lévis)

Document d'aide à la décision [GRE-2026-039](#)

ATTENDU la demande de démolition de l'immeuble situé au 103, rue Napoléon (lot 2 432 150 du cadastre du Québec, secteur Lévis);

ATTENDU la décision du comité de démolition rendue le 21 mai 2026 liée à cette demande de démolition;

ATTENDU la tenue de l'audition de la révision de la décision du comité de démolition lors de la séance ordinaire du conseil de la Ville tenue le 25 août 2026;

ATTENDU les arguments présentés dans le cadre de cette audition ;

ATTENDU QUE les membres du conseil de la Ville ont tenu compte de l'ensemble des documents déposés dans le cadre de cette demande;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE3389;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Lefebvre
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu

De confirmer la décision du comité de démolition rendue le 21 mai 2026, par sa résolution DEM-2026-00-04, pour la demande de démolition de l'immeuble situé au 103, rue Napoléon (lot 2 432 150 du cadastre du Québec, secteur Lévis), jointe au sommaire décisionnel GRE-2026-039.

Adoptée à l'unanimité

CV3664

Entente intermunicipale relative au traitement des communications d'urgence en cas d'incapacité du centre de communications d'urgence à intervenir avec la Ville de Blainville, la Ville de Terrebonne, la Ville de Repentigny et la Régie intermunicipale de police Thérèse-de-Blainville
Document d'aide à la décision [POL-2026-003](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE3364;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Anne-Marie Tremblay
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Erik Bilodeau

De conclure l'entente intermunicipale relative au traitement des communications d'urgence en cas d'incapacité du centre de communications d'urgence à intervenir avec la Ville de Blainville, la Ville de Terrebonne, la Ville de Repentigny et la Régie intermunicipale de police Thérèse-de-Blainville, jointe au sommaire décisionnel POL-2026-003, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV3665

Attribution du contrat relatif à la fourniture et la livraison de chlorure de sodium (sel de déglacage) pour la saison 2026-2027
Document d'aide à la décision [APGI-APP-2026-088](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE3367;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Alain Quirion
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Jean Demers

D'attribuer les contrats des lots 9 et 10 relatifs à la fourniture et la livraison de chlorure de sodium (sel de déglacage) pour la saison 2026-2027 (appel d'offres de la Ville de Québec 95907), à Sel Windsor Ltée, pour une dépense estimée à 820 800 \$, avant TPS et TVQ, pour le lot 9, et à 934 490 \$, avant TPS et TVQ, pour le lot 10, pour une durée d'un an, conformément au devis et à sa soumission et aux documents d'appel d'offres.

Adoptée à l'unanimité

CV3666

Attribution du contrat relatif au déneigement du secteur rural de l'arrondissement des Chutes-de-la-Chaudière-Ouest et des trottoirs du secteur de Saint-Étienne-de-Lauzon

Document d'aide à la décision [APGI-APP-2026-092](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE3368;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Anthony Dufour
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Alain Quirion

D'attribuer le contrat relatif au déneigement du secteur rural de l'arrondissement des Chutes-de-la-Chaudière-Ouest et des trottoirs du secteur de Saint-Étienne-de-Lauzon (appel d'offres 2026-50-22), à Gestion belle-rivière inc., pour une dépense estimée à 2 307 896,28 \$, avant TPS et TVQ, en plus des ajustements prévus au contrat, pour une durée de trois ans, conformément au devis et à sa soumission et aux documents d'appel d'offres.

Adoptée à l'unanimité

CV3667

Candidature à titre de ville hôte du forum *Les Arts et la Ville* en 2027

Document d'aide à la décision [DVC-ART-2026-011](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE3369;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Erik Bilodeau
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Anne-Marie Tremblay

De déposer la candidature de la Ville afin de recevoir la 40^e édition du forum *Les Arts et la Ville* en 2027 et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV3668

Nominations et lauréates et lauréats du *Prix Ville de Lévis 2026* dans le cadre du *Gala des Prix d'excellence des arts et de la culture* de Culture Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches

Document d'aide à la décision DVC-ART-2026-012

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE3370;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Anick Tremblay
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Lefebvre

D'entériner la proposition des membres de la commission des services à la communauté concernant les nominations et les lauréates et les lauréats 2026 du *Prix Ville de Lévis 2026* dans le cadre du *Gala des Prix d'excellence des arts et de la culture* de Culture Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches, jointe au sommaire décisionnel DVC-ART-2026-012.

Adoptée à l'unanimité

CV3669

Modification du statut de reconnaissance de deux organismes

Document d'aide à la décision [DVC-DIR-2026-009](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE3373;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Anne-Marie Tremblay
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Anick Tremblay

De modifier le statut de reconnaissance des organismes suivants, afin qu'ils passent du statut d'organismes collaborateurs à celui d'organismes affinitaires :

- Club de hockey St-Romuald inc.;
- Club de hockey junior AA de Lévis.

Adoptée à l'unanimité

CV3670

Convention de donation relative au don d'une horloge à intervenir avec le Club rotary de Lévis

Document d'aide à la décision [DVC-DIR-2026-010](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE3374;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Jean Demers

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Benoit Forget-Chiasson

De conclure la convention de donation relative au don d'une horloge à intervenir avec le Club rotary de Lévis, jointe au sommaire décisionnel DVC-DIR-2026-010, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV3671

Nomination de membres du comité consultatif en développement social et communautaire

Document d'aide à la décision [DVC-DSC-2026-017-R-1](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE3375;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Anne-Marie Trembay
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Anick Tremblay

De nommer les membres du comité consultatif en développement social et communautaire, précisés au sommaire décisionnel DVC-DSC-2026-017-R-1.

Adoptée à l'unanimité

CV3672

Adoption de la *Politique de participation publique*

Document d'aide à la décision [COM-2026-003](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE3392;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Anthony Dufour
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Lefebvre

D'adopter la *Politique de participation publique*, jointe au sommaire décisionnel COM-2026-003.

Adoptée à l'unanimité

CV3673

Adoption du Règlement RV3624 modifiant le Règlement RV-2003-00-69 concernant la création d'une réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique

Document d'aide à la décision [DEV-2026-035](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV3624 modifiant le Règlement RV-2003-00-69 concernant la création d'une réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique a pour objet de permettre, comme mode de financement de la réserve, lorsque le montant disponible dans la réserve financière est inférieur à 10 000 000 \$, d'affecter à la réserve une partie de l'excédent de fonctionnements accumulé non affecté, après le dépôt du rapport financier;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE3240;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Anne-Marie Tremblay
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Mélanie Sicotte

D'adopter le Règlement RV3624 modifiant le Règlement RV-2003-00-69 concernant la création d'une réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique, joint au sommaire décisionnel DEV-2026-035.

Adoptée à l'unanimité

CV3674

Adoption du Règlement RV3626 décrétant des emprunts pour financer les dépenses relatives à l'acquisition de véhicules incendie

Document d'aide à la décision [DEI-2026-012-R-1](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV3626 décrétant des emprunts pour financer les dépenses relatives à l'acquisition de véhicules incendie a pour objet de décréter un emprunt n'excédant pas la somme de 246 750 \$, d'un terme de cinq ans, dans le but d'effectuer des dépenses pour l'acquisition de véhicules légers et un emprunt n'excédant pas la somme de 12 013 050 \$, d'un terme de dix ans, dans le but d'effectuer des dépenses pour l'acquisition de véhicules incendie;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE3324;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Erik Bilodeau
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Benoit Forget-Chiasson

D'adopter le Règlement RV3626 décrétant des emprunts pour financer les dépenses relatives à l'acquisition de véhicules incendie, joint au sommaire décisionnel DEI-2026-012-R-1.

De se prévaloir du pouvoir prévu au premier alinéa de l'article 544 de la *Loi sur les cités et villes* pour ce règlement.

Adoptée à l'unanimité

CV3675

Adoption du Règlement RV3627 modifiant le Règlement RV-2022-22-50 sur la circulation, la vitesse et le stationnement

Document d'aide à la décision [TMD-2026-030](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV3627 modifiant le règlement RV-2022-22-50 sur la circulation, la vitesse et le stationnement a pour objet de régir la circulation, la vitesse et le stationnement sur une partie du chemin Ville-Marie, du boulevard Étienne-Dallaire, des rues Blériot, Berlioz, de Coutances, Saint-Eugène et A. Lambert;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE3326;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Alain Quirion
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Éric Nadeau

D'adopter le Règlement RV3627 modifiant le règlement RV-2022-22-50 sur la circulation, la vitesse et le stationnement, joint au sommaire décisionnel TMD-2026-030.

Adoptée à l'unanimité

CV3676

Avis de motion du Règlement RV3629 modifiant le Règlement RV-2022-22-36 sur la création d'une réserve financière pour le financement de dépenses relatives à la réalisation de projets environnementaux de la Politique environnementale et dépôt du projet de règlement

Document d'aide à la décision [FIN-2026-046](#)

Le membre du conseil de la Ville Anick Tremblay donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV3629 modifiant le Règlement RV-2022-22-36 sur la création d'une réserve financière pour le financement de dépenses relatives à la réalisation de projets environnementaux de la Politique environnementale et il dépose le projet de règlement, joint au sommaire décisionnel FIN-2026-046.

Ce règlement a pour objet d'abaisser le montant projeté de la réserve financière de 1 000 000 \$ à 500 000 \$.

CV3677

Avis de motion du Règlement RV3630 modifiant le Règlement RV-2022-22-52 sur la création d'une réserve financière pour le financement de dépenses relatives à la réalisation de projets reliés au mandat du Comité des services de proximité et dépôt du projet de règlement

Document d'aide à la décision [FIN-2026-047](#)

Le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV3630 modifiant le Règlement RV-2022-22-52 sur la création d'une réserve financière pour le financement de dépenses relatives à la réalisation de projets reliés au mandat du Comité des

services de proximité et il dépose le projet de règlement, joint au sommaire décisionnel FIN-2026-047.

Ce règlement a pour objet d'abaisser le montant projeté de la réserve financière de 10 000 000\$ à 1 000 000\$.

CV3678

Avis de motion du Règlement RV3631 établissant un programme complémentaire au Programme d'habitation abordable Québec et au Programme visant à stimuler le développement et la concertation d'initiatives publiques et privées en matière d'habitation et dépôt du projet de règlement

Document d'aide à la décision [URBA-CUMB-2026-022](#)

Le membre du conseil de la Ville Anne-Marie Tremblay donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV3631 établissant un programme complémentaire au Programme d'habitation abordable Québec et au Programme visant à stimuler le développement et la concertation d'initiatives publiques et privées en matière d'habitation et il dépose le projet de règlement, joint au sommaire décisionnel URBA-CUMB-2026-022.

Ce règlement a pour objet d'établir les modalités d'application d'un programme municipal d'aide financière complémentaire au :

- a) *Programme d'habitation abordable Québec* de la Société d'habitation du Québec;
- b) *Programme visant à stimuler le développement et la concertation d'initiatives publiques et privées en matière d'habitation* de la Société d'habitation du Québec.

CV3679

Adoption du Règlement RV3617 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (autorisation et encadrement des concours hippiques en zone agricole)

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2026-044](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV3617 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a pour objet de permettre les concours hippiques comme usage temporaire dans les zones à dominance agricole et de les encadrer;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE3382 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Jean Demers

D'adopter le Règlement RV3617 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV3574, joint au sommaire décisionnel URBA-SAT-2026-044.

Adoptée à l'unanimité

CV3680

Avis de motion du Règlement RV3632 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de la classe d'usages P201 dans la zone H2472, rue Charles-Rodrigue, à l'intersection de la rue Gérald-Godin, secteur Lévis) et dépôt du projet de Règlement
Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2026-066](#)

Le membre du conseil de la Ville Anne-Marie Tremblay donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV3632 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement et il dépose le projet de règlement, joint au sommaire décisionnel URBA-SAT-2026-066.

Ce règlement a pour objet d'ajouter la classe d'usages P201, service social ou de soins (centre d'hébergement et de soins de longue durée, centre de protection de l'enfance et de la jeunesse, centre de réadaptation, centre jeunesse, centre de santé et de services sociaux, orphelinat) à la grille des spécifications de la zone H2472 et d'y prévoir les normes et spécifications afférentes.

CV3681

Adoption du Projet de règlement RV3632 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de la classe d'usages P201 dans la zone H2472, rue Charles-Rodrigue, à l'intersection de la rue Gérald-Godin, secteur Lévis)
Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2026-066](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE3384;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Jean Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Alain Quirion

D'adopter le Projet de règlement RV3632 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, joint au sommaire décisionnel URBA-SAT-2026-066.

Adoptée à l'unanimité

CV3682

Adoption du Règlement RV3614 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (création de la zone H2491 à même les zones H2495 et H2502 à proximité de l'intersection des rues De Ségur et Colette, secteur Lévis)
Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2026-081](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV3614 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a pour objet :

- de créer la zone H2491 à même les zones H2495 et H2502;
- de prévoir les usages et spécifications applicables pour cette nouvelle zone, dont notamment :
 - pour le groupe d'usages H10 (33 à 64 logements) que 40 % du terrain doit être sous couverture végétale;
 - pour le groupe d'usages H10 (33 à 64 logements) que 50 % des cases de stationnement aménagées doivent se retrouver en souterrain, à l'intérieur d'un garage ou dans un stationnement étagé;
- d'intégrer une disposition spécifique pour la zone H2491 visant l'obligation d'implanter un écran tampon;
- d'ajouter la zone créée à la liste des zones où l'usage établissement de résidence principale est spécifiquement interdit ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE3385;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Benoit Forget-Chiasson
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Alain Quirion

D'adopter le Règlement RV3614 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV3577, joint au sommaire décisionnel URBA-SAT-2026-081.

Adoptée à l'unanimité

CV3683

Adoption du Règlement RV3615 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout des classes d'usages C300, C304, C310, C311, C312, C314, C315, C320 et du groupe d'usages C8 dans la zone C2404, chemin des Îles, à proximité de l'intersection avec le boulevard Guillaume-Couture, secteur Lévis)

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2026-082](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV3615 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a pour objet d'ajouter les classes d'usages C300, C304, C310, C311, C312, C314, C315 et C320, qui font partie du groupe d'usages C3, commerce au détail et de gros et service para-industriel, ainsi que le groupe d'usages C8, service d'entreposage intérieur, dans la zone C2404 et d'y prévoir les normes et spécifications afférentes;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE3386 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Jean Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Erik Bilodeau

D'adopter le Règlement RV3615 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet

de règlement adopté par la résolution CV3578, joint au sommaire décisionnel URBA-SAT-2026-082.

Adoptée à l'unanimité

CV3684

Adoption du Règlement RV3616 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (précisions relatives aux lots dérogatoires protégés par droits acquis)

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2026-091](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV3616 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a pour objet d'encadrer, sous certaines conditions, un changement d'usage sur un lot dérogatoire par droits acquis;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE3387 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Jean Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Alain Quirion

D'adopter le Règlement RV3616 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV3580, joint au sommaire décisionnel URBA-SAT-2026-091.

Adoptée à l'unanimité

CV3685

Adoption du Règlement RV3613 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de la classe d'usages H7, habitation trifamiliale isolée, à la grille des spécifications de la zone H0865 sur la route des Rivières, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon)

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2026-093](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV3613 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a pour objet d'ajouter la classe d'usages H7, habitation trifamiliale isolée, dans la grille des spécifications de la zone H0865 et d'y prévoir les normes et spécifications afférentes;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE3388 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Anthony Dufour
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Lefebvre

D'adopter le Règlement RV3613 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet

de règlement adopté par la résolution CV3581, joint au sommaire décisionnel URBA-SAT-2026-093.

Adoptée à l'unanimité

CV3686

Période d'intervention du maire

Le maire prend la parole.

CV3687

Période d'intervention des membres du conseil

Plusieurs membres du conseil de la Ville prennent la parole.

Le membre du conseil de la Ville Anthony Dufour dépose un document intitulé « Proposition de révision de la Politique de gestion de la dette », à titre d'information.

CV3688

Proposition principale

Majoration de la taxe sur les carburants destinée au financement du transport collectif

ATTENDU QUE la campagne électorale provinciale actuellement en cours constitue une occasion privilégiée pour les villes de faire connaître leurs préoccupations et leurs attentes à l'égard du prochain gouvernement du Québec;

ATTENDU QUE la Communauté métropolitaine de Québec peut demander au gouvernement du Québec les autorisations requises afin d'imposer une majoration de la taxe sur les carburants affectée au financement des services de transport collectif;

ATTENDU QUE les taxes sur les carburants sont de nature régressive puisqu'elles représentent une part proportionnellement plus importante du budget des ménages à faible revenu;

ATTENDU QU'une majoration de la taxe sur les carburants aurait pour effet d'alourdir le fardeau fiscal des contribuables lévisiens et d'aller à l'encontre de l'engagement pris par les élues et élus du parti du maire lors de la campagne électorale municipale de 2025;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Anick Tremblay
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Alain Quirion

QUE le conseil de la Ville demande au gouvernement du Québec de ne pas accorder, le cas échéant, les autorisations requises à la Communauté

métropolitaine de Québec pour imposer une majoration de la taxe sur les carburants affectée au financement des services de transport collectif;

QUE la présente résolution soit transmise aux instances des différents partis politiques provinciaux ainsi qu'aux candidates et candidats des circonscriptions de Lévis et des Chutes-de-la-Chaudière.

Proposition d'amendement

Amendement à la proposition principale « Majoration de la taxe sur les carburants destinée au financement du transport collectif »

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Alain Quirion
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Erik Bilodeau

D'amender la proposition principale « Majoration de la taxe sur les carburants destinée au financement du transport collectif », par le remplacement du titre et du texte de cette proposition par les suivants :

« Opposition à toute taxe additionnelle sur le carburant

ATTENDU QUE le contexte économique actuel, marqué par l'instabilité géopolitique, la guerre tarifaire, l'inflation, la hausse du prix de l'essence et l'augmentation générale du coût de la vie, exerce une pression financière importante sur les familles et les citoyennes et citoyens;

ATTENDU QU'une majoration de la taxe sur le carburant accentuerait cette pression financière sur les familles lévisiennes;

ATTENDU QUE, dans ce contexte, le conseil de la Ville considère qu'il est primordial de protéger le portefeuille des contribuables lévisiennes et lévisiens et d'éviter d'alourdir davantage leur fardeau fiscal;

En conséquence,

QUE le conseil de la Ville s'oppose fermement à l'imposition de toute taxe additionnelle sur le carburant sur l'ensemble du territoire lévisien.

QUE la présente résolution soit transmise aux membres de la Communauté métropolitaine de Québec ainsi qu'aux partis politiques provinciaux. »

À la demande du membre du conseil de la Ville Anthony Dufour, le président du conseil de la Ville appelle le vote sur la proposition d'amendement.

Les membres du conseil de la Ville Erik Bilodeau, Olivier Biron, Jean Demers, Benoit Forget-Chiasson, Karine Lavertu, Alain Quirion, Mélanie Sicotte, Anick Tremblay et Anne-Marie Tremblay, le président du conseil Jean Leblond et le maire Steven Blaney votent en faveur de la proposition d'amendement.

Les membres du conseil de la Ville Audrey Bédard, Anthony Dufour, Isabelle Lefebvre et Éric Nadeau votent en défaveur de la proposition d'amendement.

Le président du conseil de la Ville déclare la proposition d'amendement adoptée à la majorité.

La proposition d'amendement est adoptée à la majorité

Proposition principale amendée

Opposition à toute taxe additionnelle sur le carburant

ATTENDU QUE le contexte économique actuel, marqué par l'instabilité géopolitique, la guerre tarifaire, l'inflation, la hausse du prix de l'essence et l'augmentation générale du coût de la vie, exerce une pression financière importante sur les familles et les citoyennes et citoyens;

ATTENDU QU'une majoration de la taxe sur le carburant accentuerait cette pression financière sur les familles lévisiennes;

ATTENDU QUE, dans ce contexte, le conseil de la Ville considère qu'il est primordial de protéger le portefeuille des contribuables lévisiennes et lévisiens et d'éviter d'alourdir davantage leur fardeau fiscal;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Anick Tremblay
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Alain Quirion

QUE le conseil de la Ville s'oppose fermement à l'imposition de toute taxe additionnelle sur le carburant sur l'ensemble du territoire lévisien.

QUE la présente résolution soit transmise aux membres de la Communauté métropolitaine de Québec ainsi qu'aux partis politiques provinciaux.

À la demande du membre du conseil de la Ville Anthony Dufour, le président du conseil de la Ville appelle le vote sur la proposition principale amendée.

Les membres du conseil de la Ville Erik Bilodeau, Olivier Biron, Jean Demers, Benoit Forget-Chiasson, Karine Lavertu, Alain Quirion, Mélanie Sicotte, Anick Tremblay et Anne-Marie Tremblay, le président du conseil Jean Leblond et le maire Steven Blaney votent en faveur de la proposition principale amendée.

Les membres du conseil de la Ville Audrey Bédard, Anthony Dufour, Isabelle Lefebvre et Éric Nadeau votent en défaveur de la proposition principale amendée.

Le président du conseil de la Ville déclare la proposition principale amendée adoptée à la majorité.

La proposition principale amendée est adoptée à la majorité

CV3689

Période d'intervention du maire

Le maire prend la parole.

CV3690

Levée de la séance

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Erik Bilodeau
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Jean Demers

À 18 h 35, de lever la séance.

Adoptée à l’unanimité

Steven Blaney, maire

Marlyne Turgeon, greffière

Jean Leblond, président du conseil